

MAIRIE DE BOSC LE HARD  
Place du Marché  
76850 BOSC LE HARD

☎ 02-35-33-30-53  
<http://www.mairiedebosclehard.eu>  
[secretariat@mairie-bosc-le-hard.fr](mailto:secretariat@mairie-bosc-le-hard.fr)

Bosc-le-Hard, le 4 septembre 2023

**Objet : Facturation cantine et garderie**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la simplification administrative et afin de faciliter le recouvrement des factures cantines et garderie, deux solutions vous sont proposées pour le règlement des factures

Vous pouvez adhérer au prélèvement automatique, pour ce faire, il convient de remplir et signer le SEPA ci – joint et le retourner en Mairie **accompagné de votre RIB** avant le 22 septembre 2023. Le prélèvement aura lieu le 5 du mois suivant la réception de la facture. (Les personnes qui ont autorisé les prélèvements l'année scolaire précédente doivent de nouveau remplir l'autorisation – la commune change de Trésorerie).

Si vous ne souhaitez pas adhérer, vous devrez établir votre chèque et l'adresser vous-même à la trésorerie de Montville ou payer en espèces dans un bureau de tabac agréé (Le bureau de Bosc-le-Hard est agréé).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous remercie de votre compréhension, et,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Philippe VINCENT